

COLLECTE DE PNEUS

DES PARTICULIERS

DECHETTERIE DE SAINT-PAULIEN



4 pneus / foyer et par an



PNEUS ACCEPTÉS :

Véhicules légers
(tourisme, camionnettes,
4x4, motos, scooters)



PNEUS REFUSÉS :

Pneus souillés, jantés,
poids lourds et agraires

**Sont interdits tous les
pneus issus des
professionnels
(toutes activités)**